

CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

sur le préavis municipal n° 05/25 relatif aux comptes communaux concernant l'exercice 2024

Cadre des travaux

Dates des séances : 19, 21, 27 mai, 2 juin 2025

Membres de la Commission qui a toujours délibéré avec le quorum : Mmes Fabienne Gregersen, Evelyn Amacker, Floriane André, Laure Treboux, MM. François Martignier, Etienne Mercet, Huges Rubattel.

Présents le 19 mai 2025 au niveau de la Municipalité : Mme Nathalie Guignard Pidoux, MM. Denis Currat, André Dunand et Marc Mazzariol, au niveau du Conseil communal : M. Bernard Treboux (Président du Conseil communal). Le 25 mai 2025, Mme Carine Gex et MM. Denis Currat, André Dunand et Marc Mazzariol ont répondu aux questions préalablement préparées par la Commission de gestion en lien avec certaines écritures comptables.

Commentaires d'ordre général

Les comptes et le préavis municipal n° 05/25 relatifs aux comptes 2024 ont été remis à la Commission de gestion le 19 mai 2025 en mains propres. Les données chiffrées et le respect des procédures comptables avaient été vérifiés auparavant par la fiduciaire Favre Révision S.A., dont les rapports ont été remis à la Commission en date du 27 mai.

Les justificatifs des écritures comptables, le rapport de l'AGFORS et le rapport de l'auditeur sur les comptes communaux ont été mis à notre disposition. La Commission a passé en revue les comptes 2024. Le présent rapport s'appuie sur cette revue et les réponses apportées par la Municipalité aux différentes questions posées par la Commission.

La Commission remercie la Municipalité et le boursier, M. Tissot de la société GRF Société Fiduciaire SA, pour la tenue des comptes.

Elle tient également à souligner la transparence importante dont la Municipalité a fait preuve tout au long des travaux de la Commission de gestion lors des échanges ainsi que l'affinement du plan comptable qui permet désormais une excellente compréhension des mouvements comptables.

Résultat annuel et situation financière générale

En 2024, un excédent de recettes de CHF 402'651.55 a été comptabilisé dont CHF 100'000 ont été attribués au fonds de réserve des routes pour des futurs travaux d'entretien et CHF 300'000 en vue de rembourser des emprunts. Il en résulte un excédent de recettes net de CHF 2'651.55.

Comme mentionné dans le préavis municipal n° 05/25, ce résultat réjouissant est essentiellement dû aux facteurs suivants :

- Les revenus des impôts affichent environ CHF 410'000 de mieux que le budget.
- Le résultat de la piscine est en nette amélioration de CHF 90'000.-.
- Le coût du réseau d'accueil a baissé d'environ CHF 81'000 suite à l'adhésion au RAT.
- L'exploitation de la forêt génère un résultat bail à ferme Agfors de CHF 58'000 au-dessus du budget ainsi qu'un dividende supérieur au budget de CHF 11'500.
- Les charges d'intérêts ont baissé.

En contrepartie, la péréquation affiche CHF 110'000 de charges supérieures au budget ainsi qu'une diminution des revenus de CHF 90'000, sachant que ces chiffres sont dictés par le Canton, autant au niveau du budget que pour les comptes définitifs. Finalement, les charges liées au personnel ont temporairement augmenté d'environ CHF 60'000, notamment parce que la Commune a dû faire appel à une agence de travail temporaire afin de remplacer les collaborateurs absents.

Au niveau du bilan, on peut constater une nette amélioration des liquidités, de CHF 400'000, ce qui a notamment permis d'honorer les factures courantes dans les délais sans emprunt supplémentaire comme par le passé. Il a également été possible de continuer les remboursements des emprunts auprès des banques en commençant par ceux à taux d'intérêt élevé.

Quant à l'endettement brut (prend en compte les créanciers, emprunts et passifs transitoires) de la commune, ce dernier a baissé de CHF 700'000 pour un résultat de CHF 15'235'175. Si on considère les actifs disponibles améliorés (caisse, débiteurs, placements et actifs transitoires), l'endettement net par habitant se situe, à fin 2024, à CHF 7'368 (par rapport à CHF 7'973 en 2023). La Commission constate que la situation s'améliore lentement mais sûrement. Toutefois, nous sommes encore loin d'une situation complètement détendue et d'autres remboursements d'emprunts doivent être réalisés ces prochaines années pour continuer à assainir les comptes de la Commune et atteindre un endettement par habitant plus proche de la moyenne cantonale.

Les comptes ayant attiré une attention particulière

La Commission de gestion a pris connaissance de l'évolution des charges et des revenus de la piscine entre 2021 et 2024 (document fourni par la Municipalité et résumant les chiffres par année). Elle constate que la perte brute (avant amortissements et intérêts) a été de CHF 470'000 en 2021 et de CHF 300'000 en 2024. Cette amélioration notable de la situation est due à des revenus accrus de 350% en quatre ans parallèlement à une augmentation des charges de seulement 18%. La gestion rigoureuse et dynamique de la piscine récolte ses fruits.

Le compte 110.318.0 Honoraires et prestations de services dans la rubrique Administration présente une charge de CHF 82'615.13 par rapport à un budget de CHF 0.-. Ce dépassement est notamment dû aux charges provoquées par les remplacements du **personnel communal**, absent pour raison de maternité et maladie, et reflète une certaine instabilité du personnel qui avait déjà été constatée en 2022 et 2023 et qui a perduré encore en 2024.

Les comptes 720 **Structure d'accueil** montrent des différences notables pour un certain nombre de lignes budgétaires. Ceci est dû au fait que Bassins a rejoint le RAT au 1^{er} août 2024. Dans cette année de transition, certaines charges prévues en lien avec l'ancien fonctionnement n'ont pas été atteintes (car prévues sur 12 mois) et d'autres se sont ajoutées en cours d'année (comme la participation au RAT de CH 61'588). Par rapport à 2023, la facture finale de la structure d'accueil (tous comptes comptables confondus) est ainsi diminuée de CHF 130'000 pour notre commune. Cet allègement est notable pour nos finances et sera ressenti pleinement en 2025, première année complète au RAT.

Conclusions

Vu le préavis n° 05/25 relatif aux comptes 2024 ;

Où les conclusions du rapport de la Commission précitée ;

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

la Commission de gestion propose au Conseil communal :

- d'adopter les comptes et le bilan de la bourse communale pour l'année 2024 tels que présentés avec un excédent de recettes de CHF 2'651.55 porté en augmentation au compte capital qui s'élève désormais à CHF 631'125.51 ;
- de donner décharge à la Municipalité et à la bourse communale pour la tenue des comptes ;
- de relever la Commission de son mandat.

Fait à Bassins, le 2 juin 2025.

Fabienne Gregersen



Evelyn Amacker



Floriane André

Laure Treboux



Rubattel

François Martignier

Rapporteur



Etienne Mercet



Hugues

